

Paris, le 2 novembre 2022

Communiqué de presse

Aides énergie :

Les hôteliers et restaurateurs font des propositions au gouvernement

A la suite des nouvelles annonces du Gouvernement afin de venir en aide aux entreprises confrontées à une hausse exceptionnelle des prix de l'énergie, le GNI et le SNRTC, 2 organisations représentatives du secteur de l'hôtellerie-restauration, pointent les insuffisances des mesures présentées et font des propositions.

Si pour les 2 organisations, « *les objectifs annoncés correspondent aux attentes des entreprises du secteur (...) malheureusement, les mesures présentées ne semblent pas permettre à ce jour de les atteindre* », expliquent-elles dans une lettre adressée au Ministre de l'Économie et des Finances.

« *Le bouclier tarifaire, n'est accessible qu'aux entreprises employant moins de 10 salariés, réalisant au plus 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et équipées d'un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA.*

Cette dernière condition est inacceptable pour nos entreprises car elle leur interdit le bénéfice du seul dispositif qu'elles jugent aujourd'hui efficace », écrivent-elles.

Et de poursuivre, « *pour les autres, nous craignons que le dispositif ne soit qu'un pansement sur une jambe de bois* ».

Le GNI et le SNRTC notent de façon pragmatique que la mesure ne devrait permettre qu'une ristourne de 120€ le MWh sur les factures des entreprises.

« *C'est bien trop insuffisant pour compenser les augmentations subies ou à subir des entreprises du secteur* » jugent-elles.

Mais les 2 Présidents des 2 organisations ne baissent pas les bras.

Tout d'abord, Didier Chenet, Président du GNI, demande que « *le bouclier tarifaire qui limite la hausse du cout de l'énergie à 15% en janvier prochain, soit ouvert à toutes les PME quelle que soit la puissance du compteur électrique* ».

Hervé Dijols, Président du SNRTC, propose la création d'une aide EBE sur le modèle mis en place pendant la crise covid.

« *Nous formons beaucoup d'espoir dans le dispositif d'aide aux entreprises grandes consommatrices d'énergie que le gouvernement veut réviser.*

Nous proposons de l'ouvrir à toutes les entreprises dont la facture d'énergie représente au moins 3% de son chiffre d'affaires en 2022 et qui subissent une augmentation d'au moins 50% de sa facture d'énergie. L'aide apportée devrait permettre de compenser la perte subie du fait de l'augmentation du prix de l'énergie ».

Pour les 2 Présidents, « *les chefs d'entreprises ont besoin d'un accompagnement simple et efficace. Ils veulent de la transparence, ils veulent de la visibilité, c'est l'objet de nos propositions* ».



Le GNI de l'Hôtellerie & de la Restauration

Le GNI est la seule Organisation Professionnelle indépendante au service des hôtels, cafés, restaurants, traiteurs organisateurs de réception et établissements de nuit indépendants et patrimoniaux.

Le GNI est une organisation représentative reconnue officiellement depuis sa création et encore par le Haut Conseil Du Dialogue Social le 7 juillet 2021. Le GNI rassemble près de 12 000 entreprises employant plus de 110 000 salariés.

Le SNRTC

Le Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale (SNRTC) est une organisation professionnelle représentative de la branche des Hôtels, Cafés, Restaurants (HCR). Elle fédère les chaînes structurées de la restauration à table, traiteurs, restaurateurs indépendants et franchisés sur tout le territoire. Elle défend les intérêts de la profession et l'idée que l'action collective permet de construire l'avenir de la restauration.

Dialogues, dynamisme, rencontres et représentation auprès des pouvoirs publics sont les maîtres mots de son action qui accompagne au quotidien plus de 2000 établissements employant près de 50 000 salariés. La composition du SNRTC reflète la diversité des professionnels de la restauration : des chaînes, dont les 9 plus grands groupes français, aux petites entreprises, tous y sont statutairement représentés.